

Titre : _____ Visa n° : _____

Réalisateur/trice : _____

Année d'achèvement : _____ Genre : _____ Durée : _____

FORMAT : 35mm/1.37 35mm/1.66 35mm/1.85 35mm/scope Autre

Résumé : _____

REALISATION : (prénom, nom, adresse) _____

Email : _____

Tél. : _____ Fax : _____ Portable : _____

PRODUCTION : (nom, adresse) _____

Tél. : _____ Fax : _____ Email : _____

Scénario : _____ Image : _____

Son : _____ Musique : _____

Montage : _____ Animation : _____

Interprétation : _____

Ce film a-t-il fait l'objet de :

- Première partie d'un long métrage (préciser le titre) : _____
- Achat par la télévision (préciser la ou les chaînes) : _____
- Prix ou mentions : _____

Film déjà projeté : En France :

A l'étranger :

Pays :

S'agit-il d'une première œuvre ? _____ Si non, réalisation antérieure (excepté films de commande ou publicitaire):

Titre	Année	Durée	Support : S8, 16, 35, vidéo	Prix ou mentions (le plus important et l'année d'obtention)

Film en préparation : _____

Remarques éventuelles : _____

JOINDRE : DVD
ET SI POSSIBLE : PHOTOS DU FILM, CV DU REALISATEUR, DOSSIER DE
PRESSE

L'inscription implique l'acceptation du règlement du festival (cf. verso)

Nom, date, et signature :

REGLEMENT DU FESTIVAL SEQUENCE COURT METRAGE

ORGANISATION

Formule singulière, l'association Séquence propose des sélections à l'année. Environ 30 films seront soumis au vote du public de Toulouse et de Midi-Pyrénées ainsi qu'à celui de son jury composé de professionnels.

Séquence propose ainsi 4 séances dans l'année : février, mars, mai et septembre (dates exactes à confirmer).

Les quatre films sortant à chaque présélection (2 par le public, 2 par le Jury) se retrouvent en compétition lors de deux finales durant le festival. À cette occasion, Séquence organise une « semaine » de panorama avec des programmes thématiques donnant un échantillon des productions régionales, nationales et internationales. Ce Festival se déroule sur environ 2 semaines.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

La sélection des films s'effectue sur la production française postérieure au 01/01/09. L'équipe de Séquence se réserve le droit de sélectionner des films de 2008 qui n'auraient pas déjà fait l'objet d'une sélection au festival.

Seuls les films d'une durée inférieure à 35 minutes, en 35 mm, peuvent être soumis au comité de sélection pour la Compétition française. Pour les autres programmes tous les formats sont envisageables.

INSCRIPTION ET DATES LIMITES D'ENVOI : 1er février 2010 - 15 juin 2010

Nous vous encourageons à expédier les copies DVD le plus tôt possible pour faciliter le travail de sélection.

Chaque réalisateur ou producteur devra remplir la fiche d'inscription au verso et la retourner à Séquence, 17 place Dupuy, 31000 TOULOUSE, datée et signée, accompagnée d'une copie DVD et de photographies du film, au plus tard le 30 juin 2009.

SELECTION ET MISE A DISPOSITION DES COPIES :

Le comité de présélection visionne les films sur support vidéo (DVD). La présélection des films s'effectue régulièrement à Toulouse. Les films retenus par ce comité seront soumis au public des salles de cinéma participant à l'opération. Le public fera le choix déterminant lors de la compétition finale du festival (fin novembre 2010) pour l'attribution des Prix.

Les réalisateurs ou producteurs se verront informés par courrier ou e-mail **si la décision est positive** du comité de sélection et devront, en cas de sélection, **prévoir la disponibilité de leurs copies film à l'Agence du Court-Métrage**, 2 rue de Tocqueville 75017 Paris, aux dates mentionnées dans l'avis de sélection. L'indemnité de projection sera de 38,11 € HT, ce film étant projeté dans le cadre d'un festival. L'Agence du Court-Métrage leur reversera elle-même cette indemnité.

LORSQUE LE FILM EST SELECTIONNE POUR LA FINALE DU FESTIVAL, LES REALISATEURS ET PRODUCTEURS S'ENGAGENT A PRETER LA COPIE GRACIEUSEMENT POUR CETTE COMPETITION ET POUR LA DUREE DU FESTIVAL.

RENOI DES CASSETTES & COPIES FILM

Le port aller-retour des copies film est à la charge de Séquence. Le retour des copies s'effectuera dès le lendemain ouvrable de la dernière projection, par transporteur. Ces copies seront expédiées à l'Agence du Court-Métrage.

Les copies en DVD qui ont été envoyées pour la présélection, ainsi que tout autre support (photos, extraits, CV, dossier de presse) vont être gardée aux archives de l'association, mais elles peuvent être consultées strictement sur place.

INVITATION

Les réalisateurs des films en compétition finale seront invités à Toulouse lors de la remise des prix, le jour de clôture du festival – date exacte à confirmer (hébergement, repas et défraiement forfaitaire pour le transport seront pris en charge par l'association Séquence).

PRIX

Premier Prix du Public et Prix du jury : dotations en prestation de service production et post-production. Les deux lauréats choisis par le vote du public et du jury recevront un prix en prestation pour la réalisation d'un autre film. Des prix et des dotations supplémentaires pourront être attribués.

DIFFUSION TV

La participation à la compétition finale de décembre implique l'autorisation de passage sur des TV régionales des extraits de films ne pouvant excéder deux minutes.

ASSURANCE

Le festival Séquence supporte les frais d'assurance concernant la réception et la réexpédition des films ainsi que les éventuels transports de copies lors de plusieurs projections. Pendant cette période la responsabilité du festival n'est engagée que pour la valeur de remplacement de la copie.

Cette garantie ne couvre pas l'usure normale des films ni les incidents durant les projections (dont les salles de diffusion assurent la responsabilité).

CONTESTATIONS ET DEROGATIONS

Le bureau de l'association ou son délégué est chargé de régler les cas non prévus dans le présent règlement et d'accorder les dérogations éventuelles aux dispositions ci-dessus sur demande motivée.

La participation au Festival implique l'adhésion au présent règlement.

ANNULATION

En cas de problème majeur indépendant de sa volonté, le bureau de l'association se réserve le droit d'annuler la manifestation.